



Règlement intérieur - SPIRIT - Tente suspendue

- Conditions d'admission:

Pour être admis à pénétrer, à s'installer, à demeurer aux Clefs de Milton il faut y avoir été autorisé par M. ou Mme LEROY.

Le fait d'y pénétrer implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Toute infraction délibérée pourra entraîner l'expulsion de son auteur. En cas de faute grave, le gestionnaire peut avoir recours aux forces de l'ordre.

- Circulation et stationnement:

Les véhicules doivent être stationnés aux emplacements indiqués et conformément aux directives données par les gestionnaires. Merci de rouler au pas à l'intérieur de la propriété (15 km/H maximum) et de toujours refermer soigneusement le portail derrière vous.

- Tenue et aspect des installations:

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du domaine.

Il est interdit de jeter des eaux polluées sur le sol ou dans le canal.

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles destinées à cet effet.

Les installations sanitaires doivent être maintenues propres par les usagers.

Toute dégradation commise aux gîtes, à la végétation, aux clôtures, au terrain, ou aux installations du domaine seront à la charge de son auteur, et majorés de 20% au titre des frais administratifs et logistiques.

- **Animaux:** les animaux sont autorisés sans supplément dans la mesure où ils respectent l'environnement et l'espace d'habitation. Ils sont cependant interdits dans les aires où évoluent les chevaux (carrière, prés, paddocks, boxes...) et les déjections devront être ramassées par les propriétaires des animaux et jetées aux emplacements prévus à cet effet.

Chevaux : Il est strictement interdit de donner à manger aux chevaux du site, de rentrer dans les espaces leur étant dédiés, de monter dessus sans autorisation.

- Propreté et rangement des lieux:

La propreté des lieux devra être respectée. Il est interdit de déplacer le mobilier.

- Vol:

Les effets personnels des locataires et visiteurs sont sous leur responsabilité personnelle. La direction décline toutes responsabilités en cas de vol. Signaler tout de suite toute personne suspecte sur le site. En cas de disparition d'équipements et petits matériels, mis à disposition des locataires pendant leur jouissance, une retenue sur caution sera appliquée, à valeur neuve et comparable.

- Jeux:

Aucun jeu violent ou gênant, ne peut être organisé à proximité des installations.

La direction décline toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir aux enfants qui devront toujours être sous la surveillance de leurs parents.

- Barbecue et brassero:

Le barbecue et le brassero ne devront pas être déplacés et ce pour des questions de sécurité.

L'utilisation du barbecue fait l'objet d'une facturation complémentaire concernant les frais de nettoyage.

Pour leur utilisation les voyageurs peuvent au choix demander une cagette de bois mort ou aller chercher du bois mort au sol s'il le souhaitent. Il est cependant interdit de casser des branches sur les arbres ou de dégrader le site pour cette activité. Merci de respecter la nature qui vous entoure.

- Activités proposées:

Les activités proposées font l'objet d'une contrepartie financière sur la base de la tarification en vigueur au 1er janvier 2019 (tarifs affichés sur les panneaux dans la cour).

Toute prestation devra obligatoirement être payée d'avance sous peine de quoi elle ne sera pas réalisée et ne pourra pas être consommée.

Suivant les matériels utilisés, ceux-ci pourront faire l'objet d'une caution complémentaire, indépendante de celle de l'hébergement. Un chèque de caution sera alors demandé avant l'activité, en même temps que le paiement du service (canoë, paddle, vélo, etc.). Cette caution protège le gestionnaire de tout vol ou dégradation du matériel qui sera remplacé à valeur neuve et comparable.

- Extincteur et sécurité:

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments ou à proximités des écuries. Merci de jeter vos mégots dans les poubelles et non par terre sous peine d'exclusion du site.

Il est également interdit d'allumer tous types de bougies, feux sauvages ou autres.

La perte ou la non restitution des clefs au départ des locataires fera l'objet d'une facturation de 30 euros par clef.

- Accès au jacuzzi:

En cas de souscription à l'option jacuzzi, merci de respecter ce lieu et de refermer le couvercle après chaque utilisation et de le laisser sous tension.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur ou à proximité ainsi que d'allumer toute bougie.

Merci d'utiliser le pédiluve avant chaque entrée et de retirer vos chaussures avant d'entrer dans la pièce contenant le jacuzzi. Des frais de ménage de 30 euros pourront être appliqués en cas de non respect des règles d'hygiène.

- Consignes de sécurité et de bienveillance:

Merci de respecter le nombre de personnes prévue par gîte lors de la location. Toute personne supplémentaire non prévue fera l'objet d'une facturation complémentaire de 25 euros.

Merci de respecter le voisinage, tout tapage nocturne est proscrit.

- Horaires d'arrivée et de départ:

Vous êtes les bienvenus à partir de 15h et les hébergements occupés devront être libérés à 12H (midi) au plus tard le jour du départ.

- Espaces privés:

Il est formellement interdit de s'approcher ou de pénétrer dans le moulin (bâtiment central). Les écuries sont également privées. Merci de ne pas forcer le passage en fonction de la signalétique en vigueur et réglementant les accès de la propriété et des parties faisant l'objet de travaux.

Il est strictement interdit de pénétrer dans le potager et de prélever tous fruits ou tous légumes.

- Décharge de responsabilité:

En signant ce règlement nous, preneurs, déchargeons M. et Mme LEROY y compris en cas d'incident concernant les espaces privés, le canal, ou tous autres incidents. Les enfants restent sous la seule responsabilité de leur(s) parent(s). Le signataire du présent document engage sa propre responsabilité et s'engage à ce que l'ensemble des personnes l'accompagnant connaissent et respectent le présent règlement.

- Affichage:

Le présent règlement vous est envoyé signé par vos soins lors de votre arrivée et la signature de ce règlement en page finale vaut acceptation de la totalité des règles à respecter sur le site (3 pages)

- Infraction au règlement intérieur:

Dans le cas où un locataire ou visiteur perturberait le séjour des autres usagers ou qui ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce-dernier de cesser les troubles.

- Dispositions spécifiques SPIRIT:

En cas de météo très défavorable (pluie avec hygrométrie supérieure à 20mm/heure, et vent supérieur à 70km/h), la direction se réserve le droit de proposer un hébergement alternatif si disponible, ou reporter la nuitée (aux mêmes termes de saisonnalité et tarification). Dans l'hypothèse où un différentiel de prix serait applicable, alors il sera demandé au locataire de versé ce complément.

Lors de la location et de la possession des lieux les locataires s'engagent à ne pas dépasser un poids total à l'intérieur de la tente de 350 kilos pour l'ensemble.

Les locataires s'engagent à ne pas toucher aux sangles (détendre les sangles, remonter la tente, etc...) de la « tente connect » et aux installations du gîte.

Il s'engagent également à ne pas sauter dans la tente, ne pas l'utiliser comme trampoline ou comme balançoire.

Les chaussures devront être enlevées AVANT de monter dans la tente. Dans le cas contraire un supplément ménage de 50 euros sera automatiquement appliqué.

Une caution de 2500 euros pourra être retenue en cas de dégradation du site ou de ses infrastructures.

Les locataires reconnaissent que son recours vis à vis des gérants ne pourra en aucun cas engendrer un dédommagement financier supérieur au prix de la location perçu par l'hôte. Le locataire renonce irrémédiablement à tout autre recours quelque soit le dommage rencontré et ne pourra réclamer aucun intérêt pour ce dommage.

La direction décline toute responsabilité en cas d'utilisation impropre, injustifiée, ou en cas de négligence de ses utilisateurs.

Toute dégradation donnera lieu à une retenue du prix de remise en état majorée de 20% ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 175 euros au titre des frais de gestion administrative et des indemnités kilométriques.

En cas de réparations lourdes causées par les locataires, et qui empêcheraient les locations ultérieures, une indemnité journalière sera prélevée, afin de compenser le manque à gagner occasionné (105€/jour).

Conditions d'annulation: Toute réservation sera effective à réception de son règlement. Aucune annulation ne sera remboursée.

Nous déclarons avoir pris connaissance du présente règlement et en accepter toutes les conditions.

Fait à Coulombs le

Nom et prénom

Signature